



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 juillet 2018

Décisions du maire

• **Marché à bons de commande / travaux de voirie**

Attribué à l'entreprise LAUTIER BRAJAVESIGNE de Moussac

• **Redevance d'occupation du domaine public**

Fixée à 80 €/an pour le Bar des sports.

• **Paiement des honoraires d'avocat**

960€ TTC pour notre Cabinet d'avocats dans la défense des intérêts de la Commune dans l'affaire qui nous oppose à la Société taurine du Devois

• **Demande de subvention**

Auprès de l'Agence de l'Eau pour notre projet de Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (P.A.P.P.H.) s'élevant à la somme de 14 350€ HT, afin de supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces communaux.

• **Création d'une régie de recettes pour la location de tables et de bancs**

• **Marché à procédure adaptée : prestations de nettoyage des bâtiments communaux**

Attribué à l'entreprise adaptée ETAPE de Nîmes

• **Demande de subvention**

Auprès du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) pour le remplacement de luminaires et création de points lumineux :

- remplacement de 51 luminaires équipés de lampes à vapeur de mercure sur l'ensemble de la Commune s'élevant à la somme de 23 460 € HT,
- remplacement de 3 luminaires rue René Cordilhac et la création d'un point lumineux supplémentaire sur le réseau existant, ainsi que la rénovation de 2 points lumineux et la création de 2 supplémentaires chemin de Fontcouverte s'élevant à la somme de 5 820€ HT,

Délibération du Conseil Municipal

Nombre de conseillers :

En exercice : 19 Présents : 10 Votes : 12

Date de la convocation : 10.07.2018

Date d'affichage : 10.07.2018

Présents : tous les membres en exercice sauf :

Absents : Lilyane CAZALET, Colette CAZALET-VANDANGE, Emanuelle HENNEUSE, Isabelle ROSEL, Jean-Michel TOURREAU, Christophe VENTURA, Alice VIGNAUD

Procurations : Florence AVIS à Jean-Claude Skaff, Georges HENRY à Jack Dentel,

Secrétaire de séance : Chloé Legal

- **Vente d'une bande de terrain communal chemin de brune/rue des cigales jouxtant la propriété LUDOVICO (retrait de la délibération n° 2018-049 du 05 juillet 2018)**

Rapporteur : Jack DENTEL, adjoint délégué à l'urbanisme, expose :

Par courrier en date du 25 mai 2018, Mr et Mme LUDOVICO se portent acquéreurs de la parcelle de terrain d'~ 40 m² jouxtant leur parcelle.

Commune de La Calmette

Vu la délibération prise le 12 juillet concernant la désaffectation suivie du déclassement de ladite parcelle située chemin de Brune/rue des Cigales,

Vu l'avis de France Domaine en date du 5 octobre 2017,

Vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme du 14 juin 2018,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** la vente de ladite parcelle pour un montant global et forfaitaire de 3 500 euros TTC (soit ~87.5€/m²), **DIT** que les frais de géomètre et les frais de notaire sont à la charge de Mr et Mme LUDOVICO, **AUTORISE** le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce relative au dossier.

Consultation possible des documents en mairie

Le Maire,

Jacques BOLLÈGUE